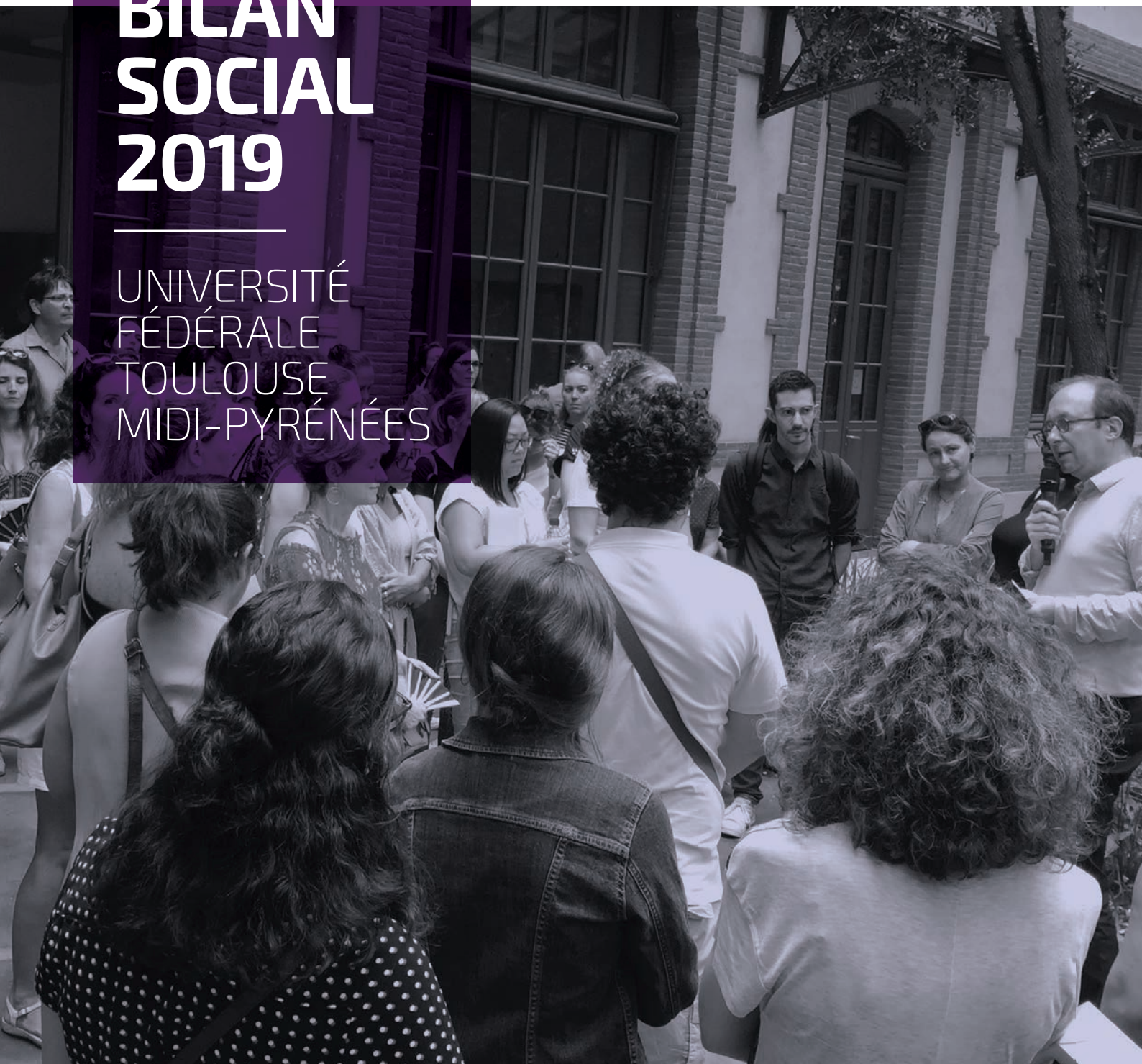

BILAN SOCIAL 2019

UNIVERSITÉ
FÉDÉRALE
TOULOUSE
MIDI-PYRÉNÉES



Université
Fédérale

Toulouse
Midi-Pyrénées



BILAN SOCIAL 2019

UNIVERSITÉ
FÉDÉRALE
TOULOUSE
MIDI-PYRÉNÉES

AVANT-PROPOS

La publication du deuxième bilan social de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées conforte une pratique d'autoévaluation essentielle. Il faut donc saluer cette réalisation et remercier celles et ceux qui se sont mobilisés aux côtés du service « ressources humaines » pour permettre cette production enrichie par rapport à la version initiale.

Ce document offre une photographie et des analyses de nos effectifs et leurs évolutions, de notre organisation et de nos usages en matière de gestion des personnels. En 2019, il rend donc logiquement compte des évolutions marquantes qu'ont été l'intégration du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé (SIMPPS) et le lancement de l'Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA) ANITI dans un contexte par ailleurs un peu complexe « d'atterrissage post-IDEX » qui n'a pas permis d'ouverture de poste dans le cadre de la campagne d'emplois. Notre bilan social fait également état de la consolidation de plusieurs processus internes ayant permis de déployer le Compte Personnel Formation, le télétravail et les premières mesures d'action sociale.

Cette année encore, il représente donc un outil fondamental qui objective les impressions diffuses et permet de disposer d'indicateurs chiffrés pour fonder le dialogue social sur des données concrètes. Véritable instrument de pilotage, il permettra ainsi d'accompagner les évolutions et les défis que nous aurons à relever, en lien avec les instances de l'établissement, dans le cadre du prochain contrat quinquennal pour l'amélioration du quotidien de tous les personnels de l'UFTMiP.

Philippe RAIMBAULT

Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

CADRE JURIDIQUE

Le bilan social est un document que les entreprises de plus de 300 salariés doivent publier chaque année depuis la loi 77-769 du 12 juillet 1977. Son élaboration n'a été rendue obligatoire que progressivement pour le secteur public : en 1988 pour les établissements publics hospitaliers et en 1994 pour les collectivités territoriales.

Pour les universités, la loi LRU (Loi n°2077-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) a prévu la création d'un Comité Technique de Proximité auquel doit être présenté chaque année un «bilan de la politique sociale de l'établissement» (art. L. 951-1-1 du Code de l'Éducation).

L'article L.712-9 du Code de l'éducation modifié par l'article 47 de la loi de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013 prévoit l'approbation du bilan social par le conseil d'administration, après avis du Comité technique de l'établissement.

L'arrêté du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social.

En outre, le décret n° 2014-321 du 10 mars 2014 relatif à la publication par voie électronique des bilans sociaux des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel impose aux établissements une publication du bilan social sur le site Web de l'établissement, trois mois au plus tard après sa présentation au comité technique.

Le document devra figurer sur le site internet de l'université pendant une période de cinq ans. Enfin, la note de service DGRH A1-1 n°0041 du 13/10/2016 présente, pour chaque grande thématique des bilans sociaux des établissements d'enseignement supérieur, une liste d'indicateurs à retenir.



BILAN SOCIAL 2019

UNIVERSITÉ
FÉDÉRALE
TOULOUSE
MIDI-PYRÉNÉES

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DU BILAN SOCIAL

Le bilan social s'appuie sur les éléments de pilotage du service des ressources humaines tels que les tableaux de bord de suivi tenus par les agents du service sous Excel ou les requêtes réalisées avec le logiciel de paye (Winpaie).

Les données relatives à la masse salariale ont été extraites du logiciel financier (Cocktail).

Pour réaliser ce deuxième bilan social, l'établissement a souhaité de nouveau associer les représentants du comité technique lors de deux réunions de travail qui se sont déroulées sur le mois de janvier 2020.

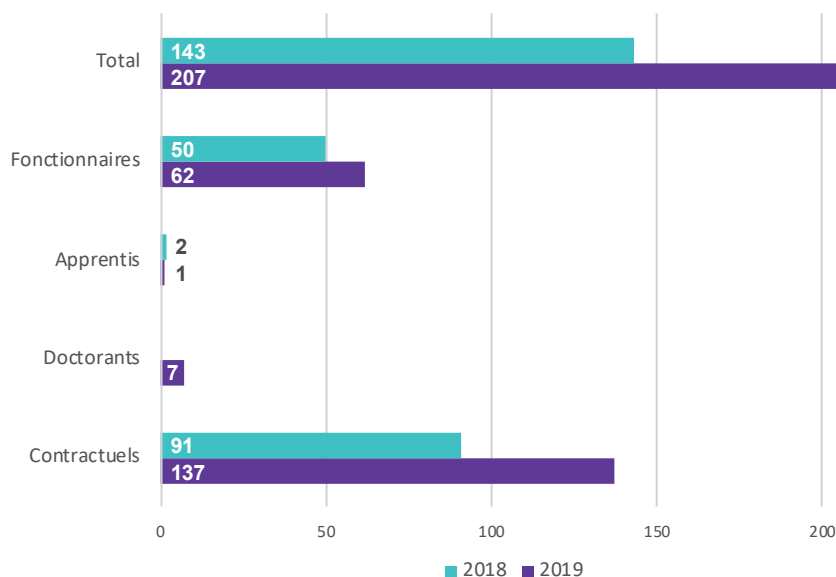
TABLE DES MATIÈRES

1. EFFECTIF AFFECTÉ À L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES AU 31/12/2019	7
1.1 Effectifs par statuts	7
1.2 Effectifs par sexe	7
1.3 Effectifs par sites	8
1.4 Effectifs par départements et services	8
1.5 Autres types d'effectifs	9
2. DÉMOGRAPHIE	10
2.1 Pyramide des âges	10
3. EFFECTIF DES PERSONNELS PAR TRANCHE D'ÂGE	10
3.1 Contractuels	10
3.2 Fonctionnaires	11
4. EFFECTIF DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS PAR CATÉGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	11
4.1 BIATSS titulaires	11
4.2 Agents non titulaires	12
5. MOUVEMENTS DE PERSONNELS.....	12
5.1 Personnels arrivés	12
5.2 Personnels partis	13
6. BILAN DES AVANCEMENTS DES AGENTS FONCTIONNAIRES.....	13
7. BILAN DES CONCOURS 2019.....	14
8. PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP	14
9. MASSE SALARIALE 2019	15
10. COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)	16
11. ABSENCES	16
11.1 Congés pour maladies ordinaires des agents titulaires et non titulaires.....	16
11.2 Autres types d'absence.....	17
11.3 Accidents de travail.....	17
12. ENTRETIENS PROFESSIONNELS.....	18
13. FORMATION DES PERSONNELS.....	19
14. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	20
14.1 Aménagement du temps de travail.....	20
14.2 Télétravail.....	20
15. ACTION SOCIALE.....	20
15.1 Prise en charge partielle des frais de transport (pour les agents non titulaires sur ressources propres)	20
15.2 Participation aux frais de restauration	21
15.3 Événements conviviaux.....	21
16. DIALOGUE SOCIAL.....	21
16.1 Comité technique d'établissement (CT).....	21
16.2 Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	22
16.3 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).....	23
16.4 Commission paritaire d'établissement (CPE).....	23

1. EFFECTIF AFFECTÉ À L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Pour rappel : le plafond d'emploi fixé par l'État au 31/12/2019 est de 72.

1.1 Effectifs par statuts



Précision : au 31 décembre 2019, l'établissement compte 13 agents en CDI (5 agents en 2018).

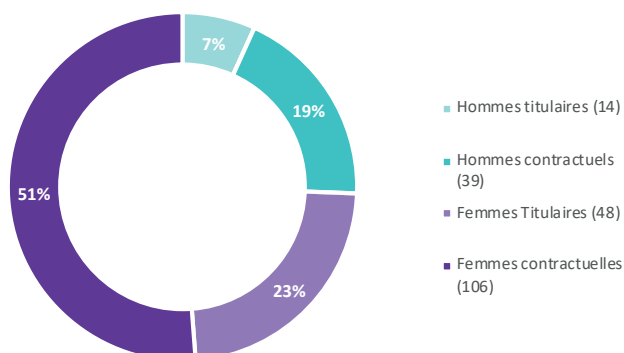
L'effectif en ETP est de 207.

À ces effectifs, s'ajoutent :

- 18 agents mis à disposition contre remboursement, à hauteur de quotités qui varient entre 20% et 100%.
- Les personnels du SICD : 25 agents d'UT1 - UT2 - INSA

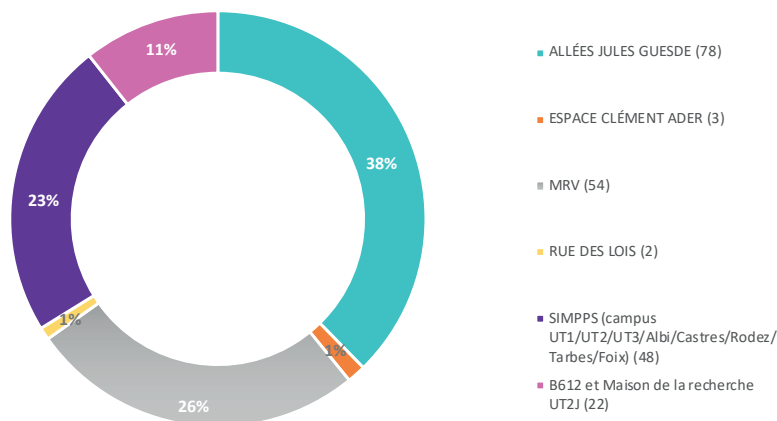
Ces agents ne sont pas comptabilisés dans les données qui suivent.

1.2 Effectifs par sexe

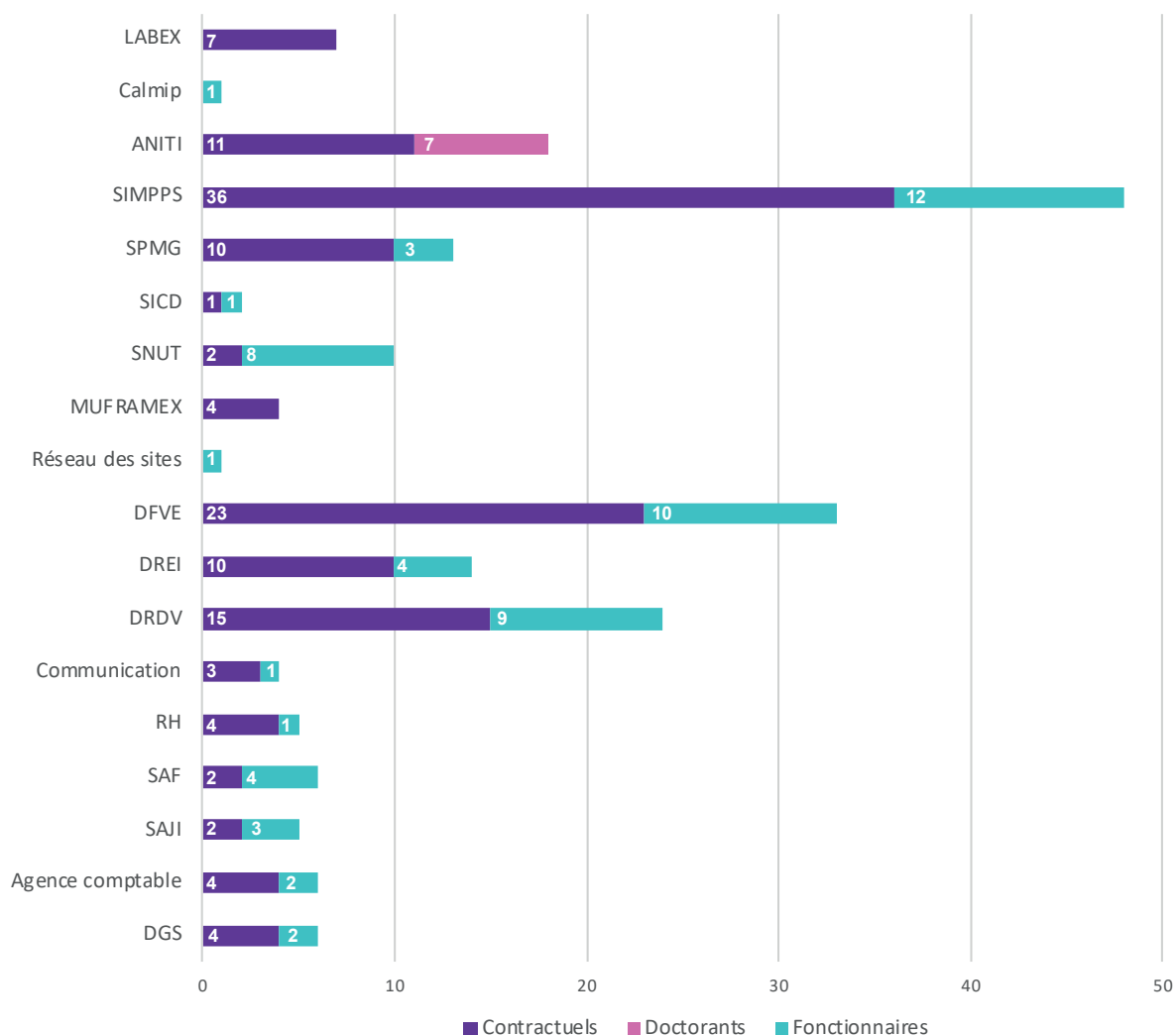


1. EFFECTIF AFFECTÉ À L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

1.3 Effectifs par sites



1.4 Effectifs par départements et services



1. EFFECTIF AFFECTÉ À L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

1.5 Autres types d'effectifs

Stagiaires :

- Stages <2 mois non gratifiés : 8 (dont 3 hommes et 5 femmes)
- Stages >2 mois gratifiés : 9 (dont 2 hommes et 7 femmes)

Service civique :

L'UFTMiP est porteuse depuis mai 2018 d'un agrément collectif (n° MP-i)00-18-00003) pour accueillir au sein des établissements membres et partenaires des services civiques (cf délibération 2018/02/005 du conseil d'administration du 23 février 2018). On comptait en 2018 pour la première campagne de recrutement 6 personnes à l'UFTMiP et 10 personnes dans les établissements membres et partenaires.

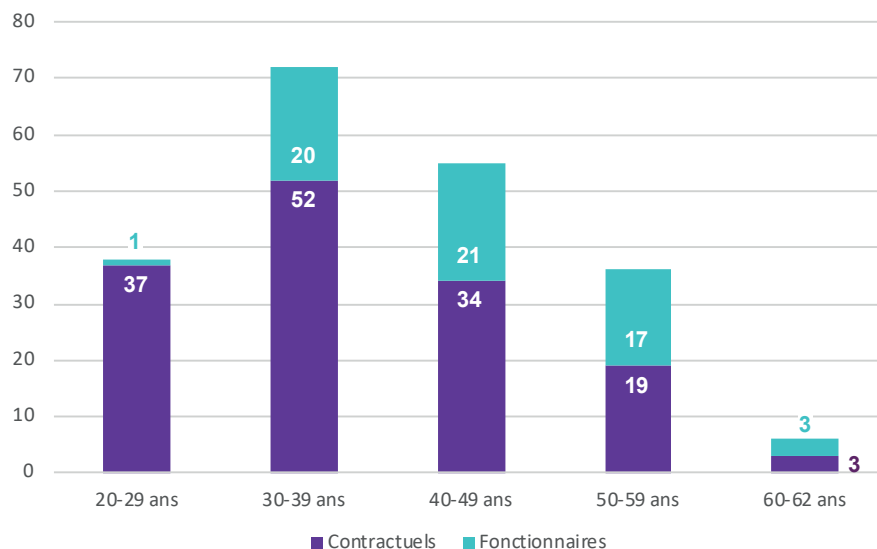
Données pour l'année 2019

ÉTABLISSEMENT	NOMBRE DE SERVICE CIVIQUE	HOMMES	FEMMES
UFTMIP	5	2	3
ISAE-SUPAERO	3	1	2
UT CAPITOLE	2	0	2
TOTAL	10	3	7

- Durées des missions : 9 missions de 8 mois et 1 mission de 6 mois
- Démissions : 1

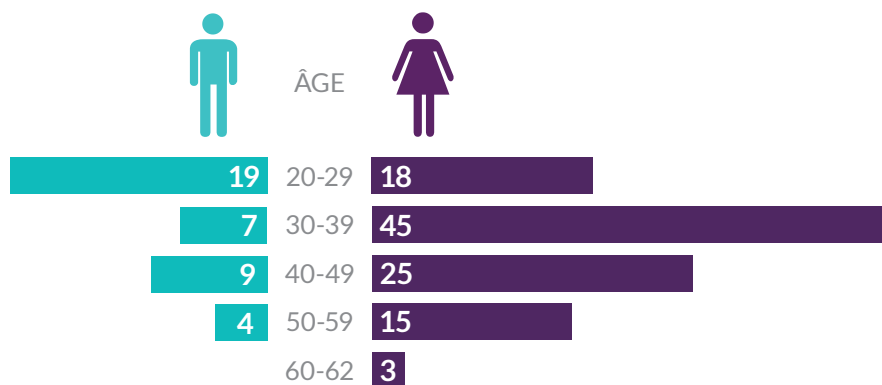
2. DÉMOGRAPHIE

2.1 Pyramide des âges



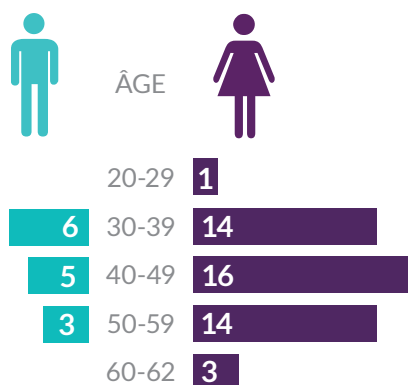
3. EFFECTIFS DES PERSONNELS PAR TRANCHE D'ÂGE

3.1 Contractuels



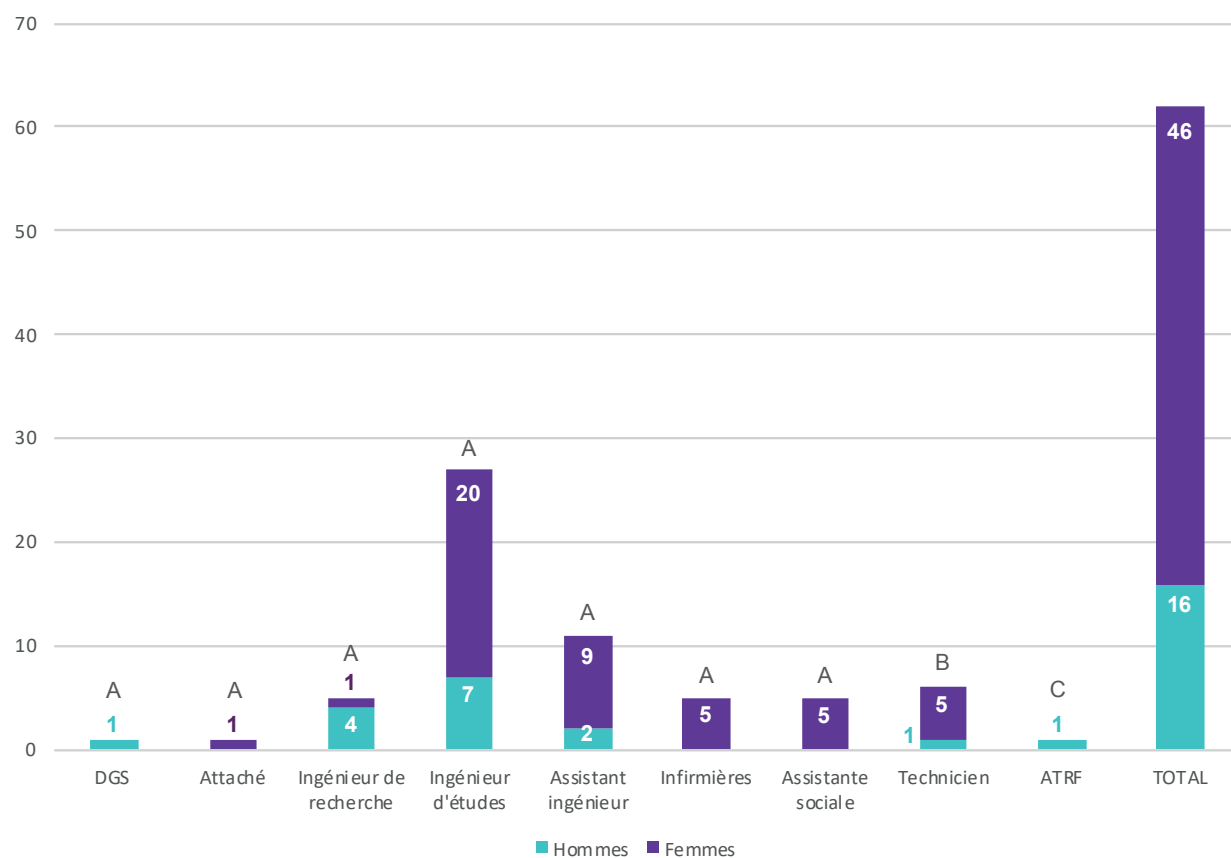
3. EFFECTIFS DES PERSONNELS PAR TRANCHE D'ÂGE

3.2 Fonctionnaires



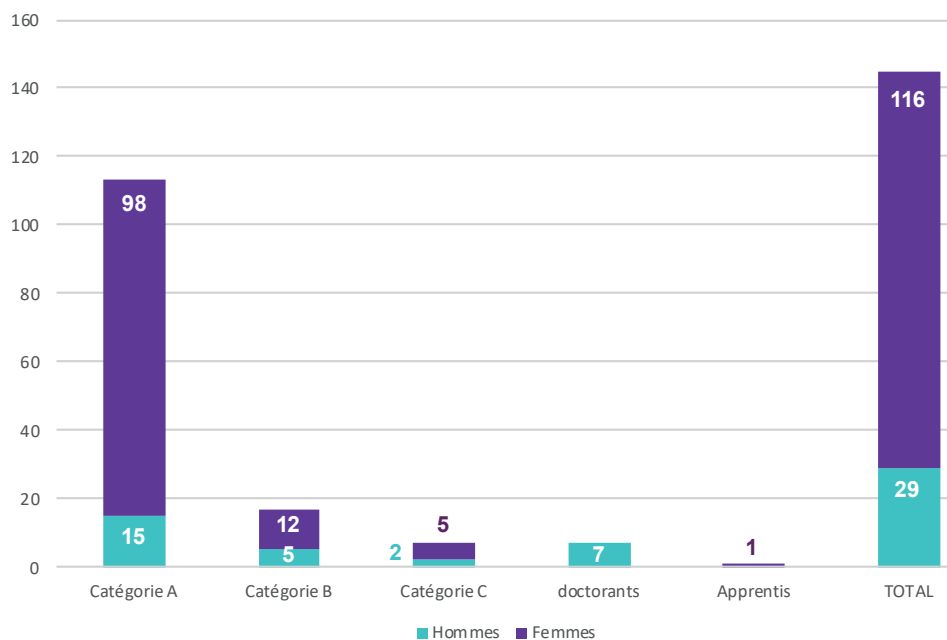
4. EFFECTIFS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS PAR CATÉGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE

4.1 BIATSS titulaires



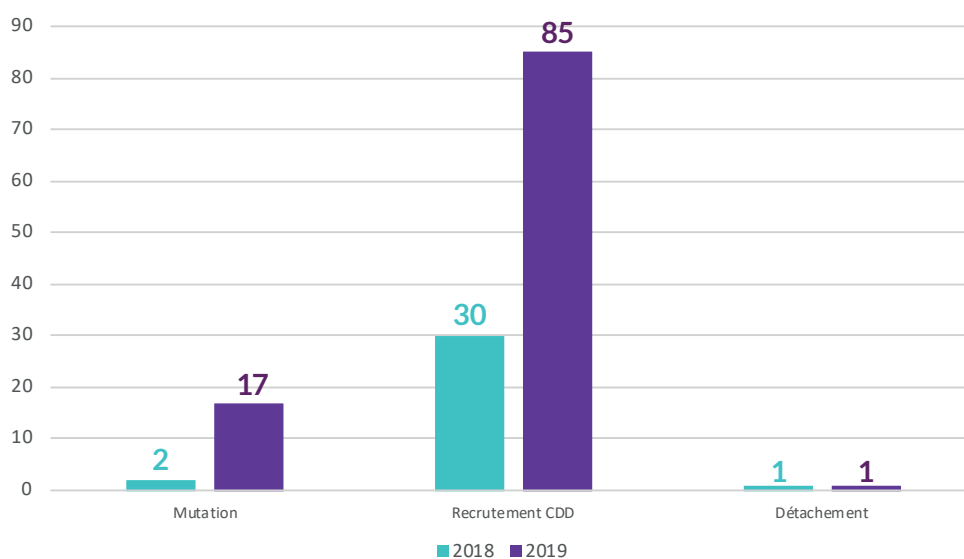
4. EFFECTIFS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS PAR CATÉGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE

4.2 Agents non titulaires



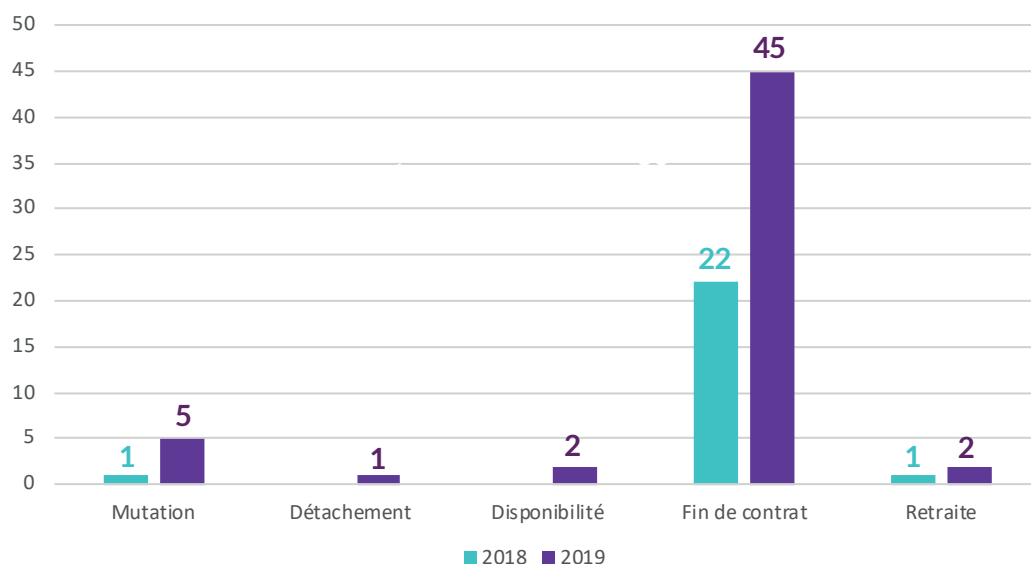
5. MOUVEMENTS DE PERSONNELS

5.1 Personnels arrivés



5. MOUVEMENTS DE PERSONNELS

5.2 Personnels partis



Précision sur les fins de contrats :

- 10 démissions
- 1 fin de contrat apprenti
- 15 fins de contrats Labex et SICD
- 11 fins de contrats sur des missions ponctuelles (remplacement congé maternité, surcroît d'activité)
- 4 fins de contrats sur des missions non renouvelées
- 4 fins de contrats (non renouvellement à la demande de l'agent)

6. BILAN DES AVANCEMENTS DES AGENTS FONCTIONNAIRES

Données pour l'année 2018

■ Liste d'aptitude

Nombre d'agents promouvables : 7
Nombre de dossiers déposés : 6

■ Tableau d'avancement

Nombre de dossiers déposés : 3
Nombre d'agent promouvable : 1

Données pour l'année 2019

Pas d'agents promus sur liste d'aptitude et tableaux d'avancement en 2019.

7. BILAN DES CONCOURS 2019

Pas de concours organisés en 2019.

8. PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

- 4 agents au 1^{er} janvier 2018
- 5 agents au 31 décembre 2018, ce qui représente 3,50% des effectifs
- 7 agents au 31 décembre 2019, ce qui représente 3,80% des effectifs (dont 2 hommes et 5 femmes)

RAPPEL : Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du code du travail).

Pour atteindre le taux des 6%, l'établissement déduit en plus lors de sa déclaration au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) :

- des frais de formation (suivi école et centre handicap) ;
- des interventions menées dans le cadre de sa politique des marchés et des dispositions du code des marchés publics (marchés espace vert et atout pour tous....).

Sur la déclaration 2019 (correspondant à l'année 2018) l'UFTMiP a réalisé 2 174.70 € de dépenses au titre du handicap

L'établissement fait aussi appel à deux entreprises adaptées et une entreprise privée qui embauchent des agents en situation de handicap.

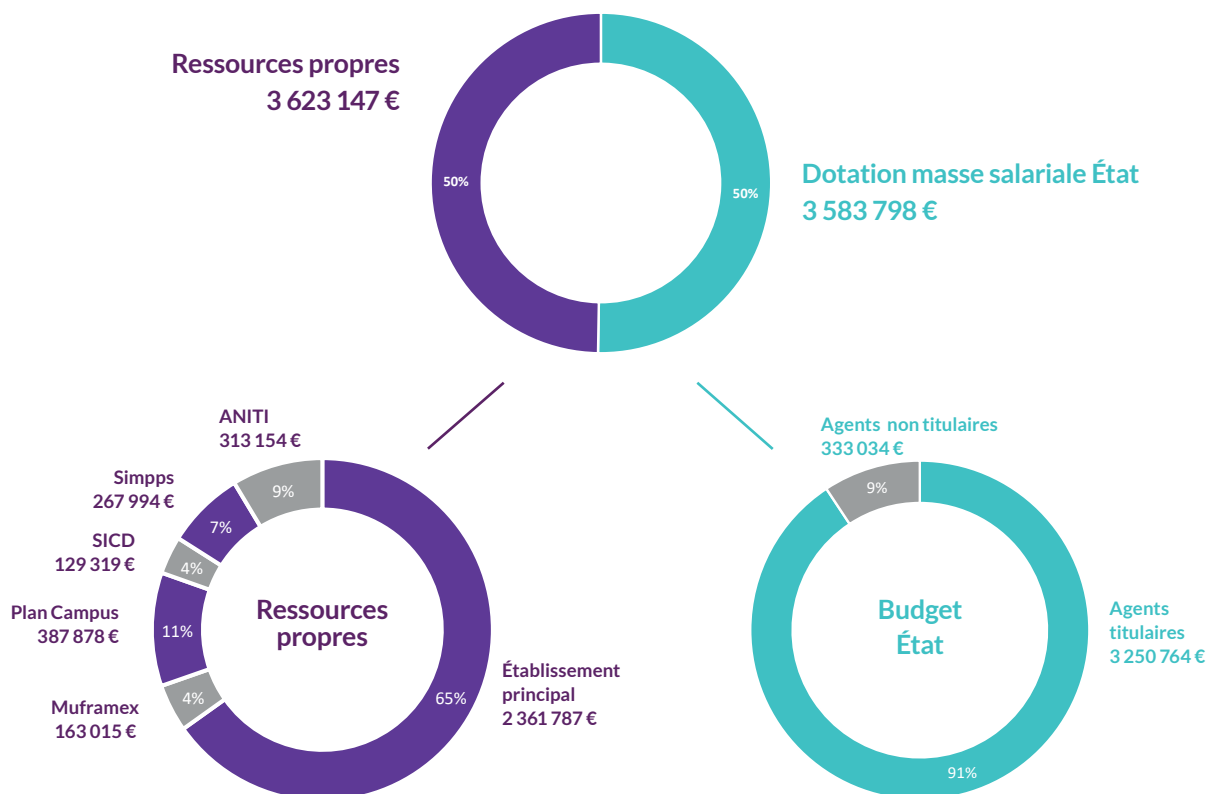
L'établissement a adopté lors de son conseil d'administration du 30 novembre 2018 son schéma directeur du handicap.

L'établissement propose depuis la rentrée universitaire des formations en langue des signes à l'attention des agents accueillants du public (SIMPPS, AWD...).

L'Université Fédérale a également participé à la journée DUODAY en mai 2019.

9. MASSE SALARIALE 2019

L'établissement est passé aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2019.



Pour 144 agents non titulaires (équivalent temps plein) :

- Salaire brut mensuel le plus élevé : 5 500.94 € (hors titulaires de chaires)
- Salaire brut mensuel le moins élevé : 1 527.64 €
- Smic brut mensuel en 2019 : 1 521.25 €
- Salaire brut mensuel moyen dans l'établissement : 2 323.05 €
- Nombre d'agents dont le salaire < au salaire moyen : 92 agents soit 63.88 % des agents non titulaires
- Nombre d'agents dont le salaire brut mensuel est inférieur à 1 700 € : 10 agents
- Nombre d'agents dont le salaire brut mensuel est compris entre 1 700 € et le salaire moyen : 82 agents
- Nombre d'agents dont le salaire brut mensuel est compris entre le salaire moyen et 2500 € : 5 agents
- Nombre d'agents dont le salaire brut mensuel > à 2 500 € : 47 agents

10. COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

Nombre d'agents détenteurs d'un compte épargne temps au 31 décembre 2019 :
25 agents

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2019	
	Titulaires	Agents non titulaires	Titulaires	Agents non titulaires
Catégorie A	11	5	17 7 hommes 10 femmes	6 2 hommes 4 femmes
Catégorie B	1	1	1 femme	1 homme
TOTAL CET	12	6	18 7 hommes 11 femmes	7 3 hommes 4 femmes

Nombre de jours sur les comptes épargne temps :
445 jours en 2019 (252 jours en 2018)

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2019	
	Titulaires	Agents non titulaires	Titulaires	Agents non titulaires
Catégorie A	183 j	55,5 j	356,5 j	75 j
Catégorie B	12 j	1,5 j	12 j	1,5 j
TOTAL CET	195 j	57 j	368,5 j	76,5 j

PRÉCISION : en 2019, un agent a débloqué 5 jours de CET pour les prendre en congés. Aucun jour n'a été payé.

11. ABSENCES

11.1 Congés pour maladies ordinaires des agents titulaires et non titulaires

2018	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Nombre d'arrêts maladie	35	47	82
Arrêt maladie ou = < 3 jours	17	17	34
Arrêt maladie > ou = 4 jours	18	22	40
Arrêt maladie > 30 jours	0	7	7
Arrêt maladie > 90 jours	0	1	1
Nombre d'agents concernés	16	28	44
Nombre de jours d'arrêts maladies	234	677	911

11. ABSENCES

30,77 % des agents ont eu au moins un arrêt maladie en 2018, seulement 6% de plus de 30 jours.

POUR INFORMATION : le taux d'agent ayant eu un arrêt maladie au sein de ministère est de 42.7% pour les agents BIATSS (bilan social ministériel 2015).

- Durée moyenne des arrêts maladies : 11 jours
- Les 6% des agents absents plus de 30 jours représente 33.8% de l'ensemble des jours de maladie (308 jours à eux 8)

2019	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Nombre d'arrêts maladie	12	26	38
Arrêt maladie ou = < 3 jours	31	20	55
Arrêt maladie > ou = 4 jours	3	4	7
Arrêt maladie > 30 jours	1	2	3
Arrêt maladie > 90 jours	47	52	99
Nombre d'agents concernés	29	33	62
Nombre de jours d'arrêts maladies	737	757	1494

29.95% des agents ont eu au moins un arrêt maladie en 2019, seulement 4.83% de plus de 30 jours.

- Durée moyenne des arrêts maladies : 15 jours
- Les 4.83% des agents absents plus de 30 jours représente 63.52% de l'ensemble des jours de maladie (949 jours à eux 10)

11.2 Autres types d'absences

	Agents titulaires	Agents non titulaires
Congés maternité	2	4
Congés paternité	1	0

11.3 Accidents du travail

- 3 accidents de travail (agents non titulaires)
- 2 accidents de service (agents titulaires)
- 5 accidents de trajet

12. ENTRETIENS PROFESSIONNELS

- Taux de retour **2018** : 54 %
- Taux de retour **2019** : 74 %

13. FORMATION DES PERSONNELS

Budget formation

2018 : 33 487,69 € (hors formation du SNUT)

2019 : 43 276,15 € (avec formation du SNUT)

Nombre de formations

56

Nombre d'agents formés par thème

- Connaissance de son environnement professionnel : **43**
- Développement personnel : **4**
- Hygiène et Santé au travail : **67**
- Informatique : **3**
- Management : **31**
- Management transversal : **8**
- Métiers : Administratif et financier : **18**
- Métiers : DFVE : **1**
- Métiers : Financier : **10**
- Métiers : Informatique : **1**
- Métiers : juridique : **7**
- Métiers : Logistique : **3**
- Métiers : Recherche : **8**
- Métiers : RH : **2**
- Service civique : Santé et Sécurité au travail : **6**

Formations mutualisées

- Marchés publics > UFT / INSA : **4 agents**
- SST > UFT / IEP : **8 agents**
- Assistant et conseiller de prévention > UFT / UT3 / INSA / INSERM / CNRS : **2 agents**
- Accompagner le changement > UFT / UT3 : **1 agent**
- Les fondamentaux de la GRH > Universités et Ecoles Toulousaines : **1 agent**
- ANR Tour > UFT / UT3 : **1 agent**

13. FORMATION DES PERSONNELS

Formation SAFIRE

Conduite et management de projet : 2 agents formés

Conférences UT3

4 conférences sur les connaissances de son environnement professionnel : 28 agents formés

Nombre d'agents formés en 2019

115 agents représentant 56% de l'effectif

2197 heures de formation, soit 19,10 heures en moyenne par agent formé

(2018 : 88)

Contractuel	63
Détaché	2
Fonctionnaire	38
Hébergé	1
Mis à disposition	1
Personnel CNRS	2
Stagiaire	6

Formations à titre individuel

Nombre de formations demandées à titre individuel (hors plan de formation) : 12

Nombre de formations acceptées à titre individuelle : 11

DRDV	3
SAJI	1
Communication	1
DFVE	2
SNUT	1
DREI	1
SIMPPS	2

Congés formation, CPF et bilan de compétences

- Agent ayant bénéficié d'un congé individuel de formation : 1 femme fonctionnaire
- Agent ayant déposé un dossier de CPF : 4 (4 femmes, 2 fonctionnaires et 2 contractuels)
- Agent ayant utilisé le CPF : 4 dont 1 dont le dossier a été validé en 2018.
- Nombre d'heures utilisés pour le CPF : 372 heures.
- Bilan de compétences : 2

14. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

14.1 Aménagement du temps de travail

Au 31 décembre 2018 :

Temps partiel de droit : 4 agents (2 agents non titulaires et 2 agents titulaires)

Temps partiel sur demande : 1 agent non titulaire

Au 31 décembre 2019 :

Temps partiel de droit : 6 agents (4 agents non titulaires dont 2 hommes et 2 femmes ; et 2 agents titulaires femmes)

Temps partiel sur demande : 1 agent titulaire homme et 1 agent non titulaire femme

Depuis le 1er septembre 2019, les agents de l'UFTMiP peuvent également bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail sur 4 jours $\frac{1}{2}$. Pour l'année universitaire 2019/2020, 15 agents travaillent à 4 jours $\frac{1}{2}$.

14.2 Télétravail

Dans le cadre de sa réflexion sur la qualité de vie au travail et l'organisation du temps de travail, l'Université Fédérale de Toulouse a souhaité proposer aux agents BIATSS titulaires et non titulaires de l'établissement la possibilité d'expérimenter le télétravail.

Les premières mises en place d'expérimentation de télétravail ont démarré le 1er décembre 2018. 10 dossiers ont été déposés et 6 agents ont pu bénéficier du télétravail jusqu'au 31 août 2019.

Il a été décidé de prolonger l'expérimentation pour un an du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. 9 dossiers ont été déposés et 7 agents bénéficient du télétravail d'une durée de un an. Les deux dossiers non retenus n'étaient pas éligibles au dispositif (contrat de moins de trois ans).

15. ACTION SOCIALE

15.1 Prise en charge partielle des frais de transport

La prise en charge partielle des frais de transports (TISSEO/SNCF) se monte à 18 849.95 euros en 2019 pour 109 agents.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'établissement multi-sites, l'UFTMP met à disposition des agents, pour faciliter les déplacements occasionnels, des tickets et abonnements TISSEO, 3 voitures de service et un vélo disponible à la MRV pour les trajets à réaliser sur la métropole toulousaine.

En 2019, 91 tickets et abonnements TISSEO ont été délivrés; 20 421 km en voiture de service ont été parcourus.

15. ACTION SOCIALE

15.2 Participation aux frais de restauration

Subvention versée pour l'année 2018 : 14 673 €

Subvention versée pour l'année 2019 : 17 791 €

15.3 Événements conviviaux

Au cours de l'année 2019, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées a organisé :

- l'inauguration de l'espace Alchimie
- deux séminaires pour les personnels (janvier et juillet 2019)
- un concert de musique classique à l'espace Alchimie
- la mise en place de petits-déjeuners du jeudi matin (13 petits-déjeuners en 2019)

Le groupe Action sociale a été créé et a proposé à l'ensemble du personnel :

- un carnaval le 13 avril 2019
- un arbre de Noël le 18 décembre 2019
- trois ateliers « Do it Yourself »
- la mise en place d'un compost aux Allées Jules Guesde
- un cours hebdomadaire de Yoga du rire

L'UFTMiP a également signé une convention de partenariat avec le SCAS de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier qui permet d'offrir aux personnels des Allées Jules Guesde des cours de Pilate et de Yoga.

Les agents de l'UFTMiP peuvent s'inscrire également aux activités proposées par l'Université Toulouse III - Paul Sabatier sur le site de Rangueil.

16. DIALOGUE SOCIAL

L'année 2019 a été marquée par le renouvellement et la mise en place d'un nouveau comité technique d'établissement et d'un nouveau comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lors des élections qui se sont déroulées le 06 décembre 2018.

16.1 Comité technique d'établissement (CT)

Le comité technique est compétent en matière de :

- organisation et fonctionnement des administrations, des établissements ou services
- gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- règles statutaires et de règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- évolutions technologiques et de méthodes de travail et leur incidence sur les personnels
- grandes orientations en matière de politique indemnitaire

16. DIALOGUE SOCIAL

- formation et de développement des compétences et qualifications professionnelles
- insertion professionnelle
- égalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations
- hygiène, sécurité et conditions de travail

Le comité technique débat également sur le bilan social de l'administration ou de l'établissement auprès duquel ils ont été constitués.

Il peut saisir le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Au sein de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, le comité technique s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2019 (11/02/2019 – 15/04/2019 – 20/05/2019 – 17/06/2019 – 19/11/2019).

Les dossiers suivants ont été abordés :

- règlement intérieur du comité technique et de l'UFTMiP
- bilan social 2018
- plan de formation 2019
- dossier HCERES
- point sur l'expérimentation du télétravail
- notes sur l'organisation du temps de travail de l'UFTMiP (ainsi qu'une note plus spécifique au SIMPPS)
- plan de formation 2020
- campagne d'emploi 2020
- mise à jour organigramme

Un Groupe de travail sur le régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2019.

16.2 Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT)

La CCPANT est systématiquement consultée :

- sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai
- sur les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme

Elle peut en outre être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans leur champ de compétences.

En cas de difficultés persistantes (conflit entre un agent et son encadrant, désaccord sur le compte rendu de l'entretien professionnel...) ; la direction de l'établissement pourra saisir la CCPANT, le cas échéant sur sollicitation des représentants du personnel.

16. DIALOGUE SOCIAL

Au sein de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, la CCPANT ne s'est pas réunie au cours de l'année 2019.

16.3 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Cette instance consultative a pour mission à l'égard des agents :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières

Au sein de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, le CHSCT s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2019 les 15/04/2019 – 24/09/2019.

Les dossiers suivants ont été abordés :

- règlement intérieur du CHSCT
- bilan social 2018
- rapport annuel santé, sécurité et conditions de travail
- formation initiale membres du CHSCT
- convention médecine de prévention
- procédure accident de travail et service
- point changement logiciel comptable SIFAC
- point déménagement
- actualisation du document unique

Groupe de travail :

Les groupes de travail mis en place en 2019 sont :

- programme annuel de prévention
- règlement intérieur

16.4 Commission paritaire d'établissement (CPE)

Cette commission concerne uniquement les personnels fonctionnaires. Elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires académiques et nationales compétentes à l'égard de la filière des personnels de recherche et formation, de la filière de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la filière des personnels de bibliothèque.

Elle se réunit au moins une fois par an en formation restreinte pour chaque catégorie de chaque groupe de corps.

Elle siège en formation restreinte lorsqu'elle est consultée sur les décisions individuelles concernant les personnels et donne notamment son avis sur les propositions d'inscription pour l'accès sur liste d'aptitude à un corps ainsi que sur les propositions d'avancement de grades et d'échelon.

Au sein de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, la CPE s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2019 les 04/02/2019 et 12/09/2019.

**L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
rassemble 23 établissements d'enseignement supérieur,
1 centre hospitalier universitaire
et 7 organismes de recherche**

Université Toulouse Capitole
Université Toulouse - Jean Jaurès
Université Toulouse III - Paul Sabatier
Institut National Polytechnique de Toulouse
École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique,
d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications
École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques
et Technologiques
École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
École Nationale de Météorologie
École d'Ingénieurs de Purpan
Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
ISAE-SUPAERO
École Nationale de l'Aviation Civile
École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole
IMT Mines Albi
École Nationale Vétérinaire de Toulouse
Institut National Universitaire Champollion
Sciences Po Toulouse
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
Institut Catholique d'Arts et Métiers de Toulouse
Institut supérieur des arts de Toulouse
Toulouse Business School
Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
Centre National de la Recherche Scientifique, CNRS
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Inserm
Institut National de la Recherche Agronomique, Inra
Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales, ONERA
Institut de Recherche pour le Développement, IRD
Centre National d'Études Spatiales, CNES
Météo-France

univ-toulouse.fr
#RéussirEnsemble



**Université
Fédérale**

Toulouse
Midi-Pyrénées